

# LE PATRIOTE

200 frs

*Méfiez-vous  
de l'homme nu  
qui vous  
propose  
sa chemise.*

Hebdomadaire d'informations, d'analyses et d'opinions

## Coopération

### LE CONGO ET LE RWANDA INTENSIFIENT ET DIVERSIFIENT LEURS RELATIONS



Les président Denis Sassou N'Guesso et Paul Kagamé saluant les notabilités à Ollombo

La visite de travail qu'a effectuée le président rwandais Paul Kagamé à Oyo a été l'occasion d'intensifier et de diversifier les relations entre le Congo et le Rwanda. Les sujets abordés lors de cette visite les 16 et 17 février derniers ainsi que l'accueil riche en sons et couleurs réservé à cet éminent hôte sont une parfaite illustration des excellentes relations qui lient les deux pays. Ils constituent également la preuve indéniable de la volonté des deux chefs d'Etat Denis Sassou N'Guesso et Paul Kagamé de hisser la coopération entre les deux pays à un niveau exceptionnel.

☞ 3

## Route Nationale 1

### BIENTÔT L'ABOUTISSEMENT D'UN LONG RÊVE

☞ 8

## Infrastructures sanitaires

### BIENTÔT UN BATEAU MÉDICALISÉ SUR LE FLEUVE CONGO

☞ 4

### LE CONGO FACE AUX FAUX MÉDICAMENTS

Il est établi que si dans les pays développés les produits pharmaceutiques contrefaits représentent 1% du marché, en Afrique par contre, ce pourcentage est estimé à 30%. Ce qui donne à penser que chacun de nous a déjà consommé au moins un faux médicament dans sa vie. Plusieurs études ont démontré que ce phénomène a pris une ampleur particulière depuis plus d'une décennie.

☞ 9

## Transports en commun à Brazzaville

### FIXATION DES CONDITIONS D'EXERCICE DU METIER DE CHAUFFEUR

☞ 4

## Eglise Catholique Romaine

### QUI DE CES QUATRE CARDINAUX SUCCÉDERA AU PAPE BENOÎT XVI ?



Cardinal Angelo Scola,  
Italien



Cardinal Marc Ouellet  
Canadien



Cardinal Jorge Mario  
Bergoglio  
Argentin



Cardinal Jhon  
Onaiyekan  
Nigérian

### AUGMENTATION VERTIGINEUSE DU PRIX DU FOUFU

☞ 4

## Infrastructures sportives

### NÉCESSITÉ DE SE CONFORMER AUX NORMES INTERNATIONALES

☞ 12



## DES PROGRAMMES QUI DONNENT À LA POLITIQUE SON VÉRITABLE SENS

Lorsqu'on s'engage dans la politique, on le fait en principe pour agir afin que le pays se développe et soit en mesure d'apporter des réponses positives aux besoins vitaux et d'autres qui sont autant essentiels pour ses ressortissants. Quand on se donne la peine d'observer le vécu politique de notre pays depuis quelques années rythmée par la mise en œuvre de la nouvelle Espérance et à présent par le Chemin d'Espérance, il est difficile de ne pas aboutir à la conclusion selon laquelle ces deux grands programmes constituent l'expression de cet agir.

Depuis leur traduction dans les faits, bien que ce processus soit toujours en cours, des observateurs aussi bien nationaux qu'extérieurs de qualité s'accordent à reconnaître que le pays a effectué de grands pas en avant vers son développement. En effet les prérequis pour un décollage réel sont pour l'essentiel déjà réunis ou en voie de l'être.

En l'occurrence des infrastructures de communication comme les routes qui permettent aujourd'hui de relier Ouesso à l'extrême Nord du pays au port maritime de Pointe-Noire, de télécommunication comme la fibre optique, de l'électricité notamment le barrage d'Imboulou ou la centrale à gaz à Pointe-Noire qui ont porté la capacité énergétique nationale disponible à un peu plus de 600mgw alors qu'elle n'atteignait péniblement que les ridicules 90mgw, il y a à peine quelques années. Dans le même temps on observe une certaine amélioration des conditions de vie des populations.

Le cas le plus patent est sans nul doute celui des populations riveraines de la rivière Madoukou Tsékélé. Ce cours d'eau traverse trois arrondissements, notamment Mougali, Ouénézi et Poto-Poto avant de terminer sa course dans le fleuve Congo.

Aujourd'hui, les étrangers qui visitent Brazzaville en passant par cette rivière sont loin d'imaginer qu'elle constituait encore il y a peu une source de cauchemar tant pour les populations riveraines que pour l'Etat.

En effet avant la mise en œuvre de la grande politique de construction des infrastructures, les habitants bordant cette rivière vivaient quotidiennement un spectacle horrible. Ils étaient témoins des immondices de toutes sortes que des brazzavillois inconscients venaient déverser sans gêne dans le cours d'eau. Parmi ces immondices, émergeaient quelquefois des cadavres de chat ou de chien en état de putréfaction très avan-

cée. L'air pestilentiel qui s'y dégageait empestait inévitablement l'environnement. La vie devenait dans ces conditions insupportable. Il faut se souvenir que la berge du cours d'eau se confondait souvent avec les limites des parcelles qui lui étaient dans la plupart des cas contiguës. Cette situation faisait que les plus fragiles des habitants de cette zone préféraient passer le plus clair de leur temps ailleurs n'y revenant que le soir pour dormir. Ils l'avaient transformée en zone-dortoir.

Cependant le spectre du véritable cauchemar apparaissait lorsque le ciel était soudainement chargé de nuages noirs, signe annonciateur de la pluie. Celle-ci était d'autant plus redoutée qu'en cas de grosse pluie, la rivière Madoukou Tsékélé sortait de son lit et ses eaux inondaient les maisons frontalières. A ce moment-là, les habitants engageaient une lutte sans merci contre les eaux qui pénétraient par vagues successives dans les maisons. Ils n'avaient hélas souvent pour armes que des seaux pour espérer repousser les eaux. Un combat inégal. Ces derniers remettaient leur sort en définitive entre les mains du Seigneur afin que la pluie cesse et que de ce fait les eaux se retirent. Le phénomène est plus dramatique la nuit dans la mesure où les grosses pluies étaient souvent accompagnées de coupures d'électricités.

Ces habitants opéraient dans l'obscurité pour tenter de rattraper tels ustensiles de cuisines qu'entraînaient vers le cours d'eau les eaux de pluie ou de sauver le garde-linge dont le contenu était menacé par la montée inexorable des eaux. Plus grave encore lorsque dans ces conditions il faut chercher un bébé endormi dont le berceau a été déstabilisé par l'irruption brusque dans la maison des eaux qui continuent de monter. Pour échapper aux noyades on a vu des personnes sortir de la maison par la fenêtre ou encore par le toit après y avoir percé un trou. Les populations riveraines

n'étaient pas les seules victimes de ce phénomène.

Les personnes en provenance des quartiers plus éloignés avaient du mal à les rejoindre si jamais leur chemin de retour passait nécessairement par ce cours d'eau car les passerelles qui servaient de ponts étaient entraînées par le courant suscité par la montée des eaux de pluie. Mais aujourd'hui pour les riverains de Madoukou Tsékélé cette page sombre de leur histoire est définitivement tournée.

La pluie ne les effraie plus. Ils n'ont plus à rester éveillés toute la nuit pour expulser l'eau de Madoukou. Bien au contraire, il souhaite même son avènement pour dormir à poings fermés. C'est avec une certaine pointe d'ironie qu'ils se plaignent de la fréquence trop serrée des pluies ces derniers temps. Sur ce point, on peut dire sans peur d'être contredit que leurs conditions de vie se sont améliorées. Ce grâce aux travaux d'aménagement menés sur ce cours d'eau par le gouvernement à l'instigation du Président de la République, Denis Sassou N'Guesso.

Dans un avenir plus ou moins proche, les riverains du cours d'eau la Mfoa qui baigne Mougali, Poto-Poto et le centre ville seront logés à la même enseigne. Ces travaux s'insèrent dans le programme gouvernemental visant à développer le pays et à améliorer les conditions de vie des populations. Ces populations riveraines de Madoukou Tsékélé sont les premières à reconnaître les bienfaits induits par ces travaux. Elles mesurent mieux que quiconque les changements intervenus depuis dans leur vie. C'est certainement le cas également dans les départements où les programmes cités plus haut ont apporté des changements profonds. Autant dire que les critiques souvent entendues ici et là sont quelquefois sans commune mesure avec la réalité notamment s'agissant d'un hypothétique recul du pays.

Laurent Lepossi

## NIARI

### LES SOUS PREFETS ET ADMINISTRATEURS MAIRES DES COMMUNAUTÉS URBAINES A L'ECOLE DU SAVOIR

La conférence des sous-préfets, administrateurs-maires des communautés urbaines du département du Niari s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 2 février à Divinié. Au terme des travaux de cette conférence, les participants ont adopté un communiqué dont nous publions l'intégralité.

Il s'est tenu du 1<sup>er</sup> au 02 février 2013, dans la salle des réunions de la sous-préfecture de Divinié, la Conférence des Sous-préfets et Administrateurs-Maires des Communautés Urbaines du Département du Niari, axée sur le renforcement des capacités des autorités locales. La cérémonie d'ouverture a été placée sous l'autorité de monsieur Jean Pierre Heyko Lekoba, Préfet du Département du Niari assisté de monsieur Jean Christophe Tchicaya, Secrétaire Général du Département.

L'allocation introductive du Secrétaire Général du Département a circonscrit l'événement, qui est la restitution de la 13<sup>e</sup> conférence des Préfets élargie aux Présidents des conseils départementaux et municipaux du Congo, tenue du 17 au 19 janvier 2013 à Ouesso, Département de la Sangha.

Un Secrétariat composé ainsi qu'il suit a été mis en place :

- Chef de Secrétariat : Jean Roger Euloge Sambala, Directeur Départemental des Services Préfectoraux ;
- Membres :
  - Grégoire Bouberu Moudzika, Directeur Départemental des Collectivités Locales;
  - Secrétaire : Abeline Cécilia Andzamba, Secrétaire Particulière du Préfet;
  - Rapporteur : Manuel D'Oliveira, Directeur Départemental des Affaires Electorales;

A l'issue de la mise en place du secrétariat, deux exposés ont été présentés, portant respectivement sur :

1. Rappel des prérogatives des autorités locales (Sous-préfets et Administrateurs-Maires des Communautés Urbaines), par Jean Roger Euloge Sambala, Directeur Départemental des Services Préfectoraux ;
2. Gestion du domaine privé de l'Etat dans la Communauté Urbaine, par Grégoire Bouberu Moudzika, Directeur Départemental des Collectivités Locales.

Dans son exposé, le Directeur Départemental des Services Préfectoraux a fait une lecture croisée des prérogatives des Sous-préfets et des Administrateurs-Maires des Communautés Urbaines, dans la perspective d'une bonne gestion des affaires locales débarrassée de tout conflit de compétence.

La concertation, la complémentarité, la franche et sincère collaboration devraient servir d'aiguillon dans l'accomplissement de leurs attributions, relatives à la gestion des circonscriptions administratives territoriales.

Le second exposé a conduit les autorités locales à juger des limites de leurs prérogatives en matière de domaine public, de domaine privé de l'Etat et du domaine des tiers.

Les débats fructueux qui ont suivi chaque exposé, les explications, les instructions et orientations de monsieur le Préfet ont permis d'éveiller la conscience des Sous-préfets et de leur rappeler le respect des textes et règlements de la République.

Au terme de ces exposés, monsieur le Préfet du Département du Niari a fait lecture commentée de la communication du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation qui vaut orientation pour l'année 2013 et instruit le Secrétaire Général du Département de préparer à Dolisie, la prestation de serment de ceux des autorités locales nouvellement nommées.

La conférence des Sous-préfets et Administrateurs-Maires des Communautés Urbaines s'est achevée à la plus grande satisfaction de tous les participants.

Fait à Divinié, le 02 Février 2013.

La conférence.

## QUI DE CES QUATRE CARDINAUX SUCCÉDERA AU PAPE BENOÎT XVI ?

Le collège des cardinaux se rassemblera en conclave pour élire le prochain pape et la sélection se fera à Rome. Parmi les favoris, le cardinal Angelo Scola, 71 ans, archevêque de Milan nommé en 2012 par Benoît XVI. C'est le candidat italien, même s'il ne fait pas l'unanimité dans son pays en raison de sa filiation spirituelle avec le mouve-

ment Communion et Libération. Le cardinal Marc Ouellet est également en pôle position. Il a été archevêque de Québec et est maintenant à la tête de la Congrégation des évêques. C'est cette même congrégation qui supervise la sélection de la plupart des évêques à travers le monde. De plus, il parle couramment six langues et connaît très bien l'Amé-

rique du Sud, où il a été missionnaire.

Enfin, le cardinal pourrait user de son droit à refuser son élection, car il a indiqué à plusieurs reprises qu'être pape lui semblait être une responsabilité écrasante.

Le cardinal John Onaiyekan prêche pour la coexistence pacifique entre chrétiens et musul-

mans et lui aussi a la cote. L'Amérique latine n'est pas en reste avec plusieurs candidats.

Le cardinal Jorge Mario Bergoglio est l'archevêque de Buenos Aires. Avec lui, la justice sociale deviendrait un des soucis premiers de l'Eglise. Le rumeur dit qu'il était en seconde place au conclave de 2005. Maintenant, son moment de gloire peut être

passé. Le cardinal Leonardo Sandri est argentin. Il a rejoint le Vatican au début des années 2000 et a été nommé en 2007 préfet de la Congrégation pour les Eglises orientales. Leonardo Sandri est également membre du Conseil pontifical pour l'unité des chrétiens et du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux. □



## Le Congo et le Rwanda intensifient et diversifient leurs relations

La visite de travail qu'a effectuée le président rwandais Paul Kagamé à Oyo a été l'occasion d'intensifier et de diversifier les relations entre le Congo et le Rwanda. Les sujets abordés lors de cette visite les 16 et 17 février derniers ainsi que l'accueil riche en sons et couleurs réservé à cet éminent hôte sont une parfaite illustration des excellentes relations qui lient les deux pays. Ils constituent également la preuve indéniable de la volonté des deux chefs d'Etat Denis Sassou N'Guesso et Paul Kagamé de hisser la coopération entre les deux pays à un niveau exceptionnel.

**A**Oyo, les deux hommes d'Etat ont passé en revue la coopération entre les deux pays dont les principaux axes sont contenus dans un mémorandum en huit points conclu en 2010, grâce auquel la compagnie aérienne rwandaise, Rwand'air a ouvert ses agences au Congo. Cette dernière exploite régulièrement les aéroports Maya-maya de Brazzaville et Agostino Neto de Pointe-Noire. Denis Sassou N'Guesso et Paul Kagamé ont également manifesté leur volonté d'accélérer la mise en œuvre des autres points du mémorandum afin d'intensifier la coopération économique et culturelle. Des questions d'actualité abordées ont été pour l'essentiel liées à la sécurité dans les pays des grands lacs, après la conférence

internationale qui a eu lieu récemment à Kigali. Selon certaines sources, les relations de bon voisinage ont occupé une place de choix au cours des entretiens d'autant plus que cette visite intervient après celle du président Joseph Kabila Kabangé, au cours de laquelle les deux chefs d'Etat avaient échangé sur la nécessité d'une paix durable dans la région. L'on se souvient qu'en septembre dernier, toujours à Oyo, les présidents Kabila et Sassou, abordant les grandes questions d'actualité dans la sous-région d'Afrique centrale et dans les pays des Grands lacs, avaient insisté sur la situation à l'Est de la République démocratique du Congo. Pour eux, les Etats de la région des grands lacs en gagneraient en dynamisant leur diplomatie, en

mutualisant leurs efforts et leurs moyens d'action afin de mettre un terme définitif aux troubles. C'était à cette époque où « la tension existant entre Kinshasa et Kigali, ne cessait de croître sur le terrain ». Face à la dégradation de la situation sur le terrain, Denis Sassou N'Guesso a associé son expérience à celle des autres chefs d'Etat pour aider les deux pays à trouver une issue raisonnable aux différends qui les opposent.

En marge des entretiens qui se sont déroulés à huis clos, le président Paul Kagamé a bénéficié d'une visite guidée dans les exploitations agropastorales et piscicoles d'Oyo, où il s'est émerveillé des résultats d'une expérience qui porte ses fruits. Prélude à la célébration dans un mois du cinquième anniversaire de la disparition de l'ex première dame du Gabon et fille aînée du président de la République, Edith Lucie Bongo Ondimba, les deux hommes d'Etat se sont recueilli sur la tombe de celle-ci et y ont déposé des gerbes de fleurs. Avant sa réélection à la tête du Rwanda en 2012, Paul Kagamé avait assisté en 2006, aux manifestations commémoratives des 46 ans d'indépendance du Congo, à Pointe-Noire. Avec son homologue congolais, ils entretiennent des consultations régulières dont les plus récentes remontent au dernier sommet de l'Union africaine à Addis Abeba en Ethiopie et à la visite du président Denis Sassou N'Guesso en novembre 2012 à Kigali.

Ernest Otsouanga

## Réinsertion des jeunes désœuvrés

### Remise de diplômes et équipements aux filles-mères de Talangai

Le centre de formation professionnelle dénommé Fondation Adoua A Mba Edzé, a clôturé son année 2011-2012 le 16 février à la paroisse Saint Jean Baptiste de Talangai par la remise des diplômes et d'un échantillon de 40 machines à coudre et 12 casques, aux jeunes filles-mères, qui ont été formées pendant dix mois dans la couture et la coiffure. Cette cérémonie de fin de formation de ces jeunes filles dotées d'outils nécessaires pour leur réinsertion, s'est déroulée en présence des membres du gouvernement, de nombreux députés tant de l'opposition que de la majorité, des populations de la 2ème circonscription de Talangai et des parents de ces jeunes filles.

**I**l sied de rappeler que la pérennité de la Fondation Adoua A Mba Edzé a déjà permis d'assurer à Talangai (6ème arrondissement de Brazzaville), la réinsertion de plus de 1000 jeunes filles-mères désœuvrées en cinq ans, dans les domaines de la coupe-couture, de la coiffure et esthétique, de même qu'elle a réinséré dans la vie sociale plus de 300 jeunes après avoir été formés dans la conduite automobile. Pour honorer son engagement pris devant ses mandants, le président de cette fondation et député de la 2ème circonscription de Talangai, Jean Claude Ibovi, a annoncé à cette cérémonie, le lancement au sein de ce centre de formation, du dernier module, à savoir l'informatique, dans le même but de perpétuer l'opération de réinsertion des jeunes désœuvrés dans sa circonscription. Il a appelé à cet effet, les jeunes diplômés à la prise de conscience, à la détermination et à la révolte contre soi-même, afin qu'ils soient demain des véritables acteurs dans la vie économique du pays. « A travers cette formation, et votre réinsertion maintenant, vous

trouverez votre dignité, car la dignité est la seule chose qui reste quand on a tout perdu. Je vous demande de la conserver pure et sans tâche », a-t-il dit à ces jeunes filles. Le député de Talangai a par ailleurs plaidé pour la construction du siège de cet arrondissement afin de mettre fin à la vie de locataire de cette entité administrative.

Pour leur part, les populations des quartiers 64 et 65, reconnaissant les multiples succès mis à l'actif du député Ibovi et profitant de la présence des membres du gouvernement, ont soulevé des problèmes qui n'ont pas encore trouvé de solutions à ce jour, notamment le manque de siège du quartier, l'absence d'un Centre de Santé Intégré (CSI), d'une école publique et d'un marché digne de ce nom. Le lac de la rue Massa qui complique la circulation des riverains, la poursuite des travaux de l'Avenue Jean Dominique Okemba ainsi que l'insécurité dans les quartiers ont figuré également parmi les préoccupations des populations.

Gulit Nguou

## Santé publique

### La qualité des produits au centre des préoccupations du ministre François Ibovi

Après avoir visité les structures sanitaires dans tous les départements du Congo, le ministre de la santé et de la population, François Ibovi a effectué le 14 février dernier, la visite des usines Ragec et Brasco (Brasserie du Congo), spécialisés dans la production de l'eau minérale, le jus de fruit et les bières. C'était pour se rendre compte des conditions de production de ces denrées, consommées à grande échelle sur l'ensemble du territoire.

**A**u niveau de l'unité de production de l'eau minérale " Cristal " et Jus " planète ", située à Djiri dans le neuvième arrondissement de Brazzaville, le ministre en charge de la santé a touché du doigt toute la réalité liée à la chaîne de production de ces produits de première nécessité. Il a eu droit de plus amples explications des experts, sur les conditions de captage de l'eau utilisée, son analyse, le traitement au laboratoire, le circuit de la mise en bouteille de l'eau minérale et des jus planète. Rappelons que le début des activités de cette usine remonte à l'année 2005. Au départ, elle ne produisait que de l'eau. En 2006, la fourniture de l'eau Cristal avait momentanément été suspendue, pour des raisons de conformité aux normes hygiéniques. Tout était entré dans l'ordre après quelques mois et depuis novembre dernier, l'usine s'est dotée d'une technologie de pointe, qui lui permet de produire chaque heure, 16.000 bouteilles d'eau et de jus.

Ragec. Pour la première fois, la Brasco va se doter d'une salle de dégustation. Au terme de sa visite dans ces différentes unités, le ministre François Ibovi n'a fait aucune déclaration. Il faut retenir que celle-ci entre dans le cadre de ses attributions, car le ministère de la santé ne gère pas que les hôpitaux, les médicaments et les équipements médicaux. Il s'occupe aussi de l'hygiène. A ce titre, son département a mission de sécuriser les populations, en veillant sur la bonne qualité des produits qu'elle consomme. Notons que le ministre de la santé et de la population a démarré ses visites par l'hôpital de Mfilou. Fruit de la coopération sino-congolaise, ce joyau comprend les services d'urgences, de la chirurgie, la pédiatrie, gynécologie, oto-rhino laryngologie, pathologie, obstétrique, néonatalogie, imagerie médicale, laboratoire, radiologie. Ce nouvel établissement sanitaire est déjà équipé en matériels nécessaires. Sa capacité d'accueil est de 100 lits. Il est doté d'une morgue de quatre casiers. Notons que l'entreprise chinoise China States Engineering constructions avait débuté les travaux au 3ème trimestre de 2011. Ils prendront fin le mai prochain. Le centre sera opérationnel en mai 2013.

Dominique Maléa

## La parabole de l'éléphant

### DES CHIENS AUX TROUSSES D'UN ELEPHANT

**U**ne meute de chiens en train de pourchasser un gros éléphant, la scène est insolite et laisse pantois les grands chasseurs habitués à voir les chiens plutôt aux trousses des antilopes et autres petits ruminants. Que veulent-ils donc au plus gros des animaux ? Que peuvent-ils contre lui ? Peut-on s'interroger. A première vue, ces interrogations paraissent banales mais, elles valent tout leur pesant d'or au regard de la disproportion de la taille des deux types d'animaux, ainsi que de l'inégalité de leurs forces respectives : d'un côté, de petits chiens offensifs animés par la folie des grandeurs, de l'autre, le puissant éléphant mu par un grand esprit d'humilité et de tolérance, mais obligé de se retirer. Tout pourrait porter à croire que le pachyderme a peur de cette bravade, et que ses petits provocateurs, ces insurgés iraient jusqu'au bout de leur folie. « Penser ainsi, c'est mal connaître l'éléphant. C'est même ne pas le connaître. Car, cet animal ne tourne jamais ses talents à qui que ce soit, par crainte d'être vaincu. Refusant l'adversité, il l'a fait pour manifester sa grandeur et ouvrir la porte à la tolérance et à l'indulgence, une porte que nos égots gardent

généralement fermée », a pensé mon vieux, lui qui connaît si bien l'animal.

Pour le sage, l'éléphant doit toutes ces facultés à ses yeux connus pour percevoir les objets deux fois plus gros qu'ils ne le sont, comme à travers une loupe. C'est pour cela qu'il a conseillé à tous ceux qui voudraient grandir en richesse et en sagesse, de percevoir les autres deux fois plus grands que lui : abandonner son égo et atteindre les sommets de l'humilité. Ainsi, par sa royauté, un bon patriarche ne saurait être un monarque absolu à l'égard de ses congénères ; mais, un sage invulnérable par son rôle imposant et sa transcendance. A ce grand contraste d'humours entre la meute surexcitée de chiens et l'éléphant qui adopte le profil bas, mon grand-père répond par un dicton populaire de chez nous : « celui qui veut abattre un nuage avec son arc, épuisera en vain ses flèches... Que dire alors de ces chiens qui se donnent pour mission de chasser un éléphant ? N'est-ce pas une peine perdue d'avance ? »

Jules Débel



## Transports en commun à Brazzaville

## FIXATION DES CONDITIONS D'EXERCICE DU METIER DE CHAUFFEUR

La quatorzième session ordinaire du conseil municipal de la ville de Brazzaville tenue du 04 au 15 février 2013 a adopté entre autres délibérations, celle fixant les conditions d'exercice du métier de chauffeur de taxi, bus et minibus. La construction d'un marché municipal moderne au centre ville, l'ouverture du cimetière municipal de Matari, la persistance du phénomène des "demi-terrains" et l'acquisition des bus de transport urbain propres à la mairie ont été également au centre des préoccupations des participants;

Les participants à cette session ordinaire ont examiné et adopté cinq affaires se rapportant essentiellement au budget de la commune, exercice 2013 ; la fixation des conditions d'exercice de l'activité de chauffeur de taxi, de bus et de minibus dans la commune de Brazzaville ; l'élévation de MM. Véronne Mankou et Alain Mabanckou au rang de citoyens d'honneur de la ville de Brazzaville. La dernière partie des travaux a été consacrée à la séance de questions au bureau exécutif du conseil. Toutes les affaires inscrites à l'ordre du jour de cette session ont été débattues en séance plénière et ont donné les résultats suivants :

Le budget de la commune de Brazzaville, exercice 2013 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de trente milliards deux cent quatre vingt quatre millions trois cent quatre vingt trois (30.284.337.283) FCfa contre trente six milliards trois cent quatre vingt onze millions neuf cent trente huit mille cent quatre vingt



Le maire de Brazzaville saluant des participants

douze (36.391.938.192) FCfa en 2012, soit une variation en moins de six milliards cent sept millions six cent mille neuf cent neuf (6.107.600.909) F Cfa.

Dans ce budget les recettes d'investissement sont évaluées à 5.563.717.603 F Cfa et celles du fonctionnement à 24.720.619.680 FCfa, tandis que les dépenses d'investissement sont fixées à

5.563.717.603 FCfa et le fonctionnement 24.720.619.680 FCfa.

Appréciant l'affaire concernant la fixation des conditions d'exercice de l'activité de chauffeur de taxi, de bus et de minibus, les conseillers municipaux ont adopté avec amendements la délibération fixant les conditions d'exercice de ce métier. Cependant, la

délibération ne sera exécutoire que lorsque la commune aura rempli certaines conditions préalables. Il s'agit :

- d'organiser le service municipal chargé d'assurer les activités relatives à la délivrance de la licence municipale de chauffeur de taxi, de bus et de minibus de Brazzaville ;
- de mettre en place et faciliter le fonctionnement du centre municipal de formation des chauffeurs de taxi, de bus et de minibus de Brazzaville dont la gestion sera assurée par affermage ;
- de déterminer par arrêté municipal, après consultation de la corporation concernée, l'uniforme de chauffeur de taxi, de bus et de minibus de Brazzaville.

Les projets de délibération élevant MM. Véronne Mankou et Alain Mabanckou au rang de citoyens de la ville de Brazzaville ont été adoptés à l'unanimité, pour récompenser ces deux compatriotes émérites qui dans leurs domaines respectifs d'activité professionnelle, se sont particulièrement distingués ces deux dernières années au plan international. Véronne Mankou comme inventeur de la tablette électronique et Alain Mabanckou, écrivain.

La séance des questions au bureau exécutif du conseil comme moyen de contrôle de l'action de l'autorité exécutive de Brazzaville, a permis aux conseillers d'obte-

nir des réponses sur quelques préoccupations exprimées à savoir :

- La proposition de construction d'un marché municipal moderne au centre ville, à la place du marché dit du plateau ;
- L'avantage de déployer des équipes de balayage des grandes artères aux heures de faible circulation, c'est-à-dire de 22 heures à 04 heures du matin ;
- L'ouverture non effective et tant attendue par les citoyens du cimetière municipal de Matari ;
- L'acquisition des derniers engins d'assainissement et leur répartition entre les différents arrondissements de Brazzaville ;
- La persistance du phénomène des "demi-terrains" par les bus des particuliers exerçant le transport en commun dans la commune de Brazzaville ;
- L'arrivée imminente des bus de transport urbain propres à la mairie.

En marge des travaux de cette session, les conseillers municipaux ont reçu le collectif des sénateurs élus de Brazzaville qui ont effectué leur descente parlementaire.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture des travaux de cette session ordinaire se sont déroulées sous l'autorité du président du conseil municipal, maire de la ville de Brazzaville Hugues Ngouélon-délé.

Roger Pao

## AUGMENTATION VERTIGINEUSE DU PRIX DU FOUFOU

Le prix du sac de cossettes de manioc communément appelé par les Congolais " fofou ", qui constitue leur aliment de base, connaît une augmentation vertigineuse, passant de 30.000 F Cfa à 50.000 F Cfa pour un sac ordinaire. Cette augmentation de prix inquiète tant les vendeurs de ce produit alimentaire que les consommateurs, qui pour certains, préfèrent ne plus acheter le sac de farine de manioc du fait que le prix de celui-ci a considérablement galopé.

Une commerçante qui s'est confiée au Patriote a refusé d'acheter le sac de cossettes de manioc provenant de Djambala, chef-lieu du département des Plateaux qui était vendu à 60.000 F Cfa. La raison avancée par cette dernière, est que ce prix ne lui permet pas de réaliser des bénéfices. " En prenant le risque d'acheter ce sac à ce prix, je risque de ne pas récupérer l'argent dépensé pour l'achat de cette denrée ", a-t-elle signifié.

La farine de manioc est actuellement vendue en détail au marché dans des pots communément appelés " quaker " à raison de 400FCFA le pot de dimension réduite. Face à cette situation, les commerçants de cet aliment de base interpellent les autorités gouvernementales et policières en vue de trouver une solution urgente à ce problème qui a des répercussions négatives au sein des familles, particulièrement dans les familles nombreuses, créant de ce fait l'instabilité so-



Ces sacs de fofou sont hors de portée

ciale.

La faiblesse dans l'application de la mercuriale publiée jusque-là pour lutter contre la vie chère et garantir l'accès des populations à une alimentation qualitative et suffisante, tel que le prescrivent les normes et standards internationaux auxquels le Congo fait partie, notamment le pacte inter-

national relatif aux droits économiques et socio-culturels et les obligations générales des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, est l'un des facteurs à la base de l'augmentation des prix des produits alimentaires dans le pays. Cette situation s'explique aussi par une production très faible et une dépendance du Congo des importations des produits alimentaires. Pourtant, l'agriculture avait été déclarée " priorité des priorités " pendant des années, malheureusement l'objectif n'a pas été atteint par les gouvernements qui se sont succédé. " Ces politiques pour la plupart inadaptées ont échoué ", selon les observateurs.

Les statistiques gouvernementales démontrent que le pays consacre plus de 100 milliards de FCFA par année à l'importation des denrées alimentaires de base. Pour ce faire, une bonne application des dispositions du Programme National pour la Sécurité Alimentaire (PNASA) 2008-2012, la mise en place des subventions aux petits producteurs agricoles sont nécessaires afin d'inciter ces producteurs à produire davantage et pallier le déficit de la farine de manioc très prisée par les Congolais.

Gulit Ngou

## Infrastructures sanitaires

## BIENTÔT UN BATEAU MÉDICALISÉ SUR LE FLEUVE CONGO

Le rêve longtemps caressé par le Président de la République Denis Sassou N'Guesso d'une clinique mobile sur la voie fluviale est en passe de devenir réalité. Une délégation de l'association Mercy Ships, conduite par M. Jon Fadely, a eu un entretien à ce sujet avec le ministre de la santé et de la population, François Ibovi, le 15 février dernier à son cabinet de travail.

A cette occasion, le coordinateur dudit projet a permis d'entendre à la presse, que les études de faisabilité seront lancées dans un proche avenir, pour la construction d'un bateau médicalisé. Présentement, la délégation est à Brazzaville pour des études prospectives, a-t-il ajouté.

Ce bateau fera escale dans les différents ports, en vue d'y apporter des soins aux populations riveraines du fleuve Congo et de l'Oubangui, dans l'espace compris entre Bétou et Maloukou. Dans ce bateau, il est prévu 6 salles de consultations et de traitements spécialisés notamment en pédiatrie, en gynécologie, en ophtalmologie et en chirurgie. Quelques véhicules médicalisés voyageant à bord, permettront de transporter des malades, des villages éloignés vers ce bateau pour y recevoir gracieusement des soins.

Au cours de son séjour à Brazzaville, la mission de Mercy Ships aura une série de rencontres avec les responsables des différents

départements ministériels concernés par ce projet, à commencer par le ministre de la santé et de la population, avec qui, elle a discuté des termes de référence du projet en instance de réalisation.

L'autre point à l'ordre du jour de cette rencontre aura été l'arrivée à Pointe-Noire d'un bateau hôpital de 152 m de long, qui accostera courant août ou septembre 2013, pour soigner les Congolais et autres patients des pays voisins.

Des spécialistes d'une quarantaine de nationalités travailleront dans ce bateau à la pointe de la technologie, capable d'hospitaliser 300 à 400 patients. " Nous opérons le long des côtes africaines pour rendre service aux démunis ", a déclaré le coordinateur du projet, M. Jon Fadely, qui a fait savoir que ce projet est déjà opérationnel dans des pays de l'Afrique de l'Ouest à savoir : la Gambie, la Sierra Leone, le Liberia, le Ghana, la Guinée et le Togo.

Dominique Maléla

La ville d'Oyo à l'honneur

# 12ÈMES JOURNÉES FRANCO-AFRICAINES DE PATHOLOGIE

D'éminents professeurs en médecine et autres spécialistes en matière de santé venus de 14 pays d'Europe et d'Afrique, se sont retrouvés récemment à Oyo pour échanger sur les différentes pathologies qui menacent la vie de l'humanité. De l'avis des participants, cette rencontre a été de haute portée scientifique et enrichissante. Coparrainées par les ministères de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique du Congo avec la collaboration scientifique de l'académie internationale de pathologie, ces 12<sup>èmes</sup> journées franco-africaines ont été placées sous le patronage des autorités départementales de la Cuvette et du district d'Oyo.



Photo de famille au terme des travaux

Près de 93 participants ont été présents à ce grand rendez-vous du donner et du recevoir dans la ville d'Oyo. Cette rencontre qui s'est déroulée du 5 au 7 février dernier a permis aux différents participants de cerner les contours des pathologies qui font l'actualité sanitaire aussi bien en Afrique qu'en Europe. La pertinence des thèmes qui ont été sélectionnés à cet effet atteste l'importance que ces hommes accordent à la recherche

sur ces maladies dans leur pays respectif. Le choix de 46 communications scientifiques qui ont constitué la trame de cette rencontre l'illustre parfaitement. Parmi ces communications, il y a eu entre-autres : - «Les Tumeurs du système nerveux central» par le professeur F. Labrousse, France. - «Pathologie cutanée non tumorale» par le professeur B. Vergier, France. - «La maladie du sommeil au

Congo» par le professeur Alain Bruquet, France.

- «Traitement des cancers du sein en Afrique francophone» par le professeur Jean Baptiste Nkoua - Mbon, Congo.

- «Cancer du col de l'utérus en Afrique» par le professeur J M Dangou, OMS, Afrique.

Concernant les thèmes liés aux cancers du sein et du col de l'utérus, les communicateurs se sont notamment appesantis sur les difficiles conditions socio économiques des diagnostiqués dans nos pays africains qui ne peuvent faire face à des traitements de chimiothérapie en raison de leurs coûts très élevés.

Au regard de cette situation, les participants ont exhorté les principaux décideurs à trouver des mécanismes destinés à rendre accessibles géographiquement et financièrement les traitements de ces pathologies. Ils ont également demandé aux chefs d'Etat du continent africain de créer des centres de traitement des cancers du sein et du col de l'utérus. Avec 87% de décès parmi les personnes atteintes, il serait souhaitable que les différents Etats prennent totalement en charge le traitement de la chimiothérapie eu égard à son coût excessif.

Un autre moment important de ce congrès aura été la visite guidée organisée à l'hôpital non encore fonctionnel d'Oyo. Cet hôpital général et à vocation spécialisée est en train d'être équipé d'un plateau technique très élevé digne de ce joyau architectural.

En définitive, ces éminents spécialistes et médecins venus de la Côte d'Ivoire, du Burkina, du Mali, du Rwanda, de la France, du Gabon, de la Centrafrique, de la Guinée Equatoriale, de la République Démocratique du Congo etc., ont croisé leurs expériences respectives dans un esprit de partage.

La démarche des questions-réponses par rapport aux thèmes abordés a été effective, tout comme des communications subsidiaires orales par thème. La présentation de ces thèmes par ces éminentes sommités de la santé, mettait en exergue les différentes expériences dans leur pays respectif.

Pour mémoire, ces 12<sup>èmes</sup> journées franco-africaines ont été ouvertes par le professeur Arthur Ngolé, président du comité d'organisation.

Les 13<sup>èmes</sup> journées auront lieu en 2015 au Burkina-Faso.

Roger Pao

## Humeur

### OÙ ALLONS-NOUS ?

De plus en plus, les ragots deviennent pour ceux qui les colportent, ce que sont l'oxygène et le sang pour tout être humain. En effet, il se raconte un peu partout à Brazzaville des histoires à faire dormir debout. Les bus, taxis sont inondés d'images fantasmagoriques. De même que les débits de boisson et arènes sportives qui drainent des foules en délire. Les centres d'intérêt varient de la politique à l'économie, avec des parenthèses assassines sur le social.

Pêle-mêle on spéculé sur des leaders politiques corrompus, des AVC suscités, des assiettes roumaines en circulation, des milliards de francs Cfa volatilisés... dans le but de créer une psychose généralisée. Nul doute que ces faits inoculés dans l'opinion font partie des armes discourtives des officines qui prédisent un chaos pour le pays.

Face à toutes ces allégations pour la plupart mensongères, l'on peut néanmoins se poser quelques questions. Comment l'intox peut-elle vouloir prendre racine dans un pays alphabétisé à 100%, fortement politisé et qui compte autant de médias audiovisuels et de la presse écrite ? De quelle formation professionnelle disposent les journalistes chargés d'animer ces médias si leur rôle de professeur de l'opinion publique est ainsi battu en brèche ?

Même la mort se banalise. Il suffit qu'un haut cadre décède pour voir la presse à sensation réserver ses colonnes à toutes sortes de ragots, certainement pour tester les émotions. La mort des citoyens honnêtes est ainsi tournée en dérision par des oiseaux de mauvais augure qui annoncent même des décès avant qu'ils ne se produisent, perturbant la quiétude de plusieurs familles et accentuant le stress des personnes que l'on souhaite voir mourir.

A propos d'argent, on parle alors de mallettes de billets de banque volées à Brazzaville ou à l'intérieur du pays, par les proches de certains hauts cadres. Estomaqué, le citoyen lambda, écoute, encaisse et s'interroge sur ces informations dont certaines font la une des journaux à sensation. Sur ces nouvelles, le bouche à oreille relayé par le téléphone portable fait actuellement autant de ravages qu'une décharge polluée.

Faits avérés ou pas, la logique voudrait quand même que les organes de régulation de la vie sociale à tous les niveaux se saisissent de ces nouvelles à la limite affolantes pour mettre l'opinion publique à l'abri de la manipulation et de l'intox. Les rumeurs au sujet des sommes faramineuses volées au domicile de certains hauts cadres surprennent le citoyen lambda, parce qu'un homme ne peut disposer d'autant de milliards chez lui quand on sait que ces papiers fiduciaires sont périssables. Or, le flot d'informations en circulation, fait souvent le lit d'une nébuleuse qui donne aux fausses informations l'apparence de choses vraies que l'opinion boit comme du lait frais.

Au plan politique, les partis doivent jouer leur partition. Les maux qui les minent dénotent très souvent d'un déficit de communication préjudiciable à leur fonctionnement harmonieux. Voués à eux-mêmes, donc ne sachant sur quel pied danser, les militants s'accrochent à toutes les informations nocives qui les abrutissent au lieu d'élever leur coefficient mental et intellectuel.

Mwana Mboyo

**Nouveau logo, Nouvelle vision**

**Nouvelle gestion avec SAP BUSINESS ONE**

**Depuis 20 ans, vous nous confiez vos plis et colis**

**Merci pour votre Confiance**

**Export et Import Express (plis, colis, pièces détachées...)**

**Service Commercial**

Brazzaville: 1 Av. Foch (face à la Mairie), Tél: (+242) 05 550 10 73 / 05 550 10 87  
Point-Noire: Rond Kassai (face au CCF), Tél: (+242) 05 550 10 75 / 05 301 02 38

www.gxinternational.net      www.tnt.com

## REMERCIEMENTS

Aurélien - Després TATY, Directeur de la Communication et de la Vulgarisation au Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable, remercie de tout cœur au nom des enfants TATY et familles, toutes celles et tous ceux qui les ont soutenus moralement et financièrement, lors du décès survenu dans sa 85<sup>ème</sup> année le 30 janvier 2013 à Pointe - Noire, de leur père **TATY Raphael**, agent retraité de l'ASECNA, ancien député à l'Assemblée Nationale (1959 - 1963).

Qu'ils trouvent ici, l'expression de toute leur reconnaissance.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

UNITE - TRAVAIL - PROGRES

CABINET

DIRECTION DU FONDS FORESTIER

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE MEFDD/CAB/DFE/EYRA

POSTE : DIRECTEUR DU FONDS FORESTIER,

Le Ministère de l'Économie Forestière et du Développement Durable recherche des candidatures pour le recrutement du Directeur du Fonds Forestier pour le compte du **Fonds Forestier**

**I- DESCRIPTION DU POSTE ET PROFIL REQUIS** *Principales missions*

Placé sous l'autorité du Ministre en charge de l'Économie Forestière et du Développement Durable. Ordonnateur dudit Fonds, le Directeur est chargé d'assurer le fonctionnement et la gestion du Fonds, de veiller à la mise en œuvre des projets et d'informer les parties de l'état d'avancement des projets financés par le Fonds Forestier.

A ce titre et de façon spécifique, le Directeur du Fonds est chargé de

- Manager l'équipe du Fonds ;
- Préparer et exécuter le budget du Fonds Forestier ;
- Veiller au respect de la répartition des recettes aux profits des différents bénéficiaires conformément aux décisions du Comité de gestion ;
- Suivre le recouvrement des recettes forestières ;
- Suivre l'encaissement des recettes forestières par le Trésor Public ;
- Suivre l'affectation des recettes au Fonds Forestier par le Trésor Public ;
- Préparer les réunions du Comité de gestion ;
- Exécuter les délibérations du comité de Gestion ;
- Élaborer les procès-verbaux des réunions du Comité de gestion ;
- Préparer les comptes administratifs et de Gestions
- Participer à l'élaboration des programmes d'activités et du budget de l'administration forestière ;
- Veiller à la conformité des dépenses.

**b) Profil et qualification**

Le poste de Directeur du Fonds Forestier est ouvert aux candidats de nationalité Congolaise des deux sexes justifiant des qualifications et expériences suivantes :

Disposer d'un diplôme universitaire en Économie, gestion de projet, Planification forestière de niveau minimum Bac+5, Master ou équivalent, avoir suivi, des formations complémentaires ou stage dans le domaine visé constituent des atouts

- disposer d'au moins 8 ans d'expérience professionnelle en gestion de projets et en encadrement de cadres.
- Disposer d'une expérience d'au moins 5 ans dans les pays en voie de développement.
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement de l'administration publique et de la gestion des finances publiques ;
- disposer de connaissances avérées dans l'élaboration des politiques publiques et la gestion des projets financés sur ressources propres de l'Etat (une expérience de gestion des projets forestiers est un grand atout) ;
- disposer de Bonnes connaissances en gestion administrative et financière des organisations et projets ;
- Disposer d'une expérience concluante de la pratique des budgets-programmes
- Maîtriser l'ensemble des outils informatiques standard et en particulier la suite de MS Office (Word, Excel, Power Point, Access) et le gestionnaire de projet MS-Project
- savoir communiquer avec des groupes cibles Partenaires de l'Exploitation forestière ainsi qu'avec les bailleurs de fonds.
- être immédiatement disponible.

**c) Autres aptitudes**

- maîtrise du français. La pratique de l'anglais est un atout.
- avoir une bonne capacité de rédaction et de synthèse ;
- avoir le sens de l'organisation et l'esprit d'initiative ;
- être apte à travailler en équipe et avec différents groupes d'acteurs de haut niveau
- être apte à travailler sous pression.

**II- Mode de recrutement**

Le recrutement se déroulera en deux (02) phases :

- Une présélection sur dossier ;
- Une phase d'entretien oral avec les candidats présélectionnés devant un comité de recrutement (jury) en vue de la sélection définitive.

**III-Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature comprendra les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite assortie d'un timbré fiscal de mille (1000) francs CFA (timbre fiscal) adressée à Monsieur le Ministre de l'Économie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé et signé du candidat comportant la photo du candidat ;
- Une photocopie légalisée des diplômes et attestations ;
- Un extrait ou jugement d'acte de naissance ;
- Un certificat de nationalité ;
- Une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité.
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Avoir un certificat de visite Médicale et contre visite.

**IV-Durée et condition du contrat**

La durée du contrat est de deux ans renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle satisfaisante des performances du Fonds. La période d'essai est de trois (3) mois renouvelable.

**V- Dépôt des dossiers de candidature**

Les dossiers de candidature devront parvenir sous pli fermé à la Direction du Fonds Forestier **sis en face de l'hôpital Blanche Gomez Palais des verts Siège du MEFDD immeuble ministériel** avec les mentions Recrutement d'un Directeur du Fonds Forestier, au plus tard le **11<sup>er</sup> mars 2013 à 17h30 minutes temps universel.**

Fait à Brazzaville le

  
Henri DJOMBO

AVIS DE RECRUTEMENT' 005 MEFDD/CAB/DFE/RA

L'Ordonnateur du Fonds Forestier lance un appel à candidatures pour le recrutement d'un(e) Assistant Administratif (tive) pour le Fonds Forestier.

**Poste 3: UN(E) ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF(TIVE)**

**a) Les Missions:**

Tenir et organiser la Caisse du Fonds Forestier (accueil, réception, etc.) Assurer les tâches administratives afférentes au Fonds Forestier Assurer le suivi et le Paiement à la caisse du Fonds Forestier ;

Exécuter des tâches d'ordre financier et comptable en liaison avec la Direction du Fonds et l'Agent Comptable.

Encaisser et décaisser les Fonds conformément à la Programmation établie et approuvée par l'Ordonnateur préalablement proposée par de la Direction du Fonds et l'Agent comptable.

L'assistant (e) exécutera toutes ses tâches en étroite concertation avec le supérieur hiérarchique.

**Votre Profil:**

BTS (baccalauréat + 3/4) dans une filière en relation avec l'économie, études commerciales ou management d'entreprises.

Au moins 5 ans d'expérience professionnelle à un poste similaire  
Bonne connaissance pratique de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (logiciels correspondants ainsi que téléphone, télécopie, courrier électronique, Internet) ainsi que des applications informatiques (telles que MS Office)

Très bonne connaissance de la langue française ; connaissances en anglais souhaitées

Très bonnes capacités de gestion et d'organisation  
Esprit d'équipe

**Début du contrat :** 1 Mars 2013

**Fin contrat :** jusqu'au 30 Avril 2018

**Lieux de Travail :** Soit Brazzaville

**Le dossier de candidature doit comprendre:**

- Demande manuscrite

**II- Mode de recrutement**

Le recrutement se déroulera en deux (02) phases :

- Une présélection sur dossier ;
- Une phase d'entretien oral avec les candidats présélectionnés devant un comité de recrutement (jury) en vue de la sélection définitive.

**III-Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature comprendra les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite assortie d'un timbré fiscal de mille (1000) francs CFA (timbre fiscal) adressée à Monsieur le Ministre de l'Économie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé et signé du candidat comportant la photo du candidat ;
- Une photocopie légalisée des diplômes et attestations ;

- Un extrait ou jugement d'acte de naissance ;
- Un certificat de nationalité ;
- Une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité.
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Avoir un certificat de visite Médicale et contre visite.

Le Candidat retenu devra compléter son dossier avec les pièces suivantes avant la signature du contrat :

- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Un certificat de visite et contre visite.

**IV- Durée et condition du contrat**

La durée du contrat est de deux ans renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle satisfaisante des performances du Fonds. La période d'essai est de trois (3) mois. Le lieu de travail est à Brazzaville, avec des déplacements sur le terrain.

Le Candidat retenu devra compléter son dossier avec les pièces suivantes avant la signature du contrat :

- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Un certificat de visite et contre visite.

**IV-Durée et condition du contrat**

La durée du contrat est de deux ans renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle satisfaisante des performances du Fonds. La période d'essai est de trois (3) mois renouvelables. Le lieu de travail est à Brazzaville, avec des déplacements sur le terrain.

**V- Dépôt des dossiers de candidature**

Les dossiers de candidature devront parvenir sous pli fermé au Direction du Fonds Forestier **sis en face de l'hôpital Blanche Gomez Palais des verts Siège du MEFDD immeuble ministériel** avec les mentions Recrutement au plus tard le **1<sup>er</sup> mars 2013 à 17h30 minutes temps universel.**

Fait à Brazzaville le 12 février 2013

Le Ministre de l'Économie Forestière  
et du Développement Durable,

  
Henri DJOMBO



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

UNITE - TRAVAIL - PROGRES

CABINET

DIRECTION DU FONDS FORESTIER

AVIS DE RECRUTEMENT 008MEFDD/CAB/DFE/YRA

Poste 2 : UN CHEF DE SERVICE DE LA PROGRAMMATION

a) Principales tâches et responsabilités

Sous l'autorité du (de la) Directeur (trice), le Chef de service de la programmation est chargé du suivi et du contrôle de l'exécution du budget et veille au respect des règles et procédures opérationnelles du Fonds. A ce titre, il est chargé des tâches suivantes:

- Programmer le financement des activités des structures de l'Administration Forestière, des projets et autres activités relatives à la forêt, dans le respect des décisions du Comité de gestion ;
- Suivre la mise en œuvre des activités du Fonds ;
- Planifier les transferts aux différentes structures bénéficiant des financements du budget du Fonds Forestier ;
- Veiller au financement équilibré des activités ;
- Veiller à l'adéquation des financements avec les activités à mettre en Œuvre ;
- Veiller à la conformité des dépenses par rapport aux programmes adoptés ;
- Suivre l'exécution physique des activités financées ;
- Préparer les réunions du Comité de Gestion ;
- Elaborer les procès-verbaux des réunions du Comité de Gestion
- Exécuter les délibérations du Comité de Gestion ;
- Préparer les éléments des rapports techniques pour le Fonds Forestier ;
- Créer une banque des données.

II- Mode de recrutement

Le recrutement se déroulera en deux (02) phases :

- Une présélection sur dossier ;
- Une phase d'entretien oral avec les candidats présélectionnés devant un comité de recrutement (jury) en vue de la sélection définitive.

III-Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite assortie d'un timbré fiscal de mille (1000) francs CFA (timbre fiscal) adressée à Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé et signé du candidat comportant la photo du candidat ;
- Une photocopie légalisée des diplômes et attestations ;
- Un extrait ou jugement d'acte de naissance ;
- Un certificat de nationalité ;
- Une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité.
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Avoir un certificat de visite Médicale et contre visite.

Le Candidat retenu devra compléter son dossier avec les pièces suivantes avant la signature du contrat :

- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Un certificat de visite et contre visite.

IV- Durée et condition du contrat

La durée du contrat est de deux ans renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle satisfaisante des performances du Fonds. La période d'essai est de trois (3) mois. Le lieu de travail est à Brazzaville, avec des déplacements sur le terrain.

b) Profil et Qualifications

- être de nationalité congolaise ;
- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (Bac +4 ans au moins) en économie ou en comptabilité-finances, en sciences de gestion, ou de tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle de cinq (05) ans au moins dans un poste similaire ;
- maîtriser l'outil informatique.

c) Autres aptitudes

- avoir le sens de l'organisation, une bonne capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse ;
- être intègre et rigoureux ;
- être apte à effectuer des missions sur le terrain ;
- être apte à travailler sous pression.

II- Mode de recrutement

Le recrutement se déroulera en deux (02) phases :

- Une présélection sur dossier ;
- Une phase d'entretien oral avec les candidats présélectionnés devant un comité de recrutement (jury) en vue de la sélection définitive.

III-Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite assortie d'un timbré fiscal de mille (1000) francs CFA (timbre fiscal) adressée à Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé et signé du candidat comportant la photo du candidat ;
- Une photocopie légalisée des diplômes et attestations ;
- Un extrait ou jugement d'acte de naissance ;
- Un certificat de nationalité ;
- Une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité.
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Avoir un certificat de visite Médicale et contre visite.

Le lieu de travail est à Brazzaville, avec des déplacements sur le terrain,

V- Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature devront parvenir sous pli fermé au Direction du Fonds Forestier sis en face de l'hôpital Blanche Gomez Palais des verts Siège du MEFDD immeuble ministériel avec les mentions Recrutement au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2013 à 17h30 minutes temps universel.

Fait à Brazzaville le 2 Février 2013

Le Ministre de l'Economie Forestière  
et du Développement Durable,

  
Henri DJOMBO



AVIS DE RECRUTEMENT 007 MEFDD/CAB/DFE/YRA

Poste 3: UN CHEF DE SERVICE DE LA COMPTABILITE

a) Principales tâches et responsabilités

Sous l'autorité du (de la) Directeur (trice), le Chef de service de la comptabilité est chargé du suivi et du contrôle de l'exécution du budget et veille au respect des règles comptables administratives et budgétaires du Fonds. A ce titre, il est chargé des tâches suivantes :

Dans cette perspective, l'Ordonnateur du Fonds Forestier lance ce présent appel à candidatures pour le recrutement d'un comptable au Fonds Forestier.

Description du poste

Chef de Service comptabilité Il est chargé de :

- Suivre le recouvrement des taxes et redevances forestières ;
- Préparer le budget du Fonds Forestier, ainsi que ses actes modificatifs,
- Exécuter l'engagement des dépenses ;
- Suivre l'affectation des recettes par le Trésor Public ;
- Tenir des états d'engagements et de décaissements ;
- Exécuter les délibérations du Comité de Gestion ;
- Suivre l'exécution du budget en recettes et en dépenses
- Tenir la comptabilité des recettes et des engagements ;
- Préparer le Compte administratif et les rapports financiers ;
- Rassembler les éléments techniques pour l'élaboration des programmes et rapports d'activités de la Direction pour le Fonds Forestier ;
- Créer une banque de données.

Profil requis:

- Posséder un diplôme universitaire en gestion financière et comptable (BAC+3 au moins ou équivalent);
- Justifier d'une expérience professionnelle générale d'au moins cinq 05 ans dans le domaine des audits et/ou de la gestion administrative, financière et comptable;

- Justifier d'un minimum de 5 ans d'expérience prouvée dans une fonction de gestion comptable et financière d'une entreprise ou d'un projet;
- Avoir une expérience avérée en matière de rédaction des termes de référence et dans la préparation des dossiers d'Appel d'Offres, des appels à propositions et des appels à manifestation d'intérêt pour les prestations de services et les marchés de fournitures;
- Avoir une expérience confirmée en gestion des ressources financières et humaines;
- Avoir une grande capacité d'analyse et de synthèse;
- Etre apte à travailler en équipe et avoir d'excellentes aptitudes en relations interpersonnelles et en communication,
- Avoir une très bonne connaissance du logiciel de comptabilité et de gestion financière ou tout autre logiciel similaire; une expérience de travail constitue un atout;
- Maîtriser l'Internet et les applications informatiques standards telles que : Microsoft Word, Excel, PowerPoint;
- Etre apte à communiquer oralement et par écrit.

V- Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature devront parvenir sous pli fermé au Direction du Fonds Forestier sis en face de l'hôpital Blanche Gomez Palais des verts Siège du MEFDD immeuble ministériel avec les mentions Recrutement d'un Directeur du Fonds Forestier au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2013 à 17h30 minutes temps universel.

Fait à Brazzaville le 12 février 2013

Le Ministre de l'Economie Forestière  
et du Développement Durable,

  
Henri DJOMBO



## La Route Nationale 1

**Bientôt l'aboutissement d'un long rêve**

D'un coût global de 765 milliards de francs CFA, le tronçon Dolisie-PK 45, est le segment le plus long de la Nationale I entre le port de Pointe-Noire et son point de chute situé au Nord du district d'Ignié, sur la Nationale II. A ce jour, sur 359 km de route, plus de 257 km ont été terrassés ; 243 dalots sur les 432 prévus ont été construits ; plus de 230 km d'assainissement sur 385 km et environ 200 km de fondation sur 359 ont été réalisés. Le chantier est scindé en cinq modules dont les travaux s'exécutent simultanément ; ce sont : Dolisie-Nkayi (78) km, Nkayi-Loutété (76 km), Loutété-Mindouli (54km), Mindouli-Mienanzambi (76 km) et Mienanzambi-Yié (75 km).



**Les travaux de terrassement**

Si entre Pointe-Noire et Dolisie sur une distance de 165 km, la même société chinoise, avec les mêmes équipements a rencontré plus d'obstacles, notamment en raison de l'adversité de la nature dans le Mayombe, elle se déploie plus facilement sur le second tronçon, quoique plus long. En effet, en dehors de quelques rivières dont les travaux de franchissement nécessitent du temps et de grands travaux, la société chinoise CSCC qui jouit d'une grande expérience en la matière, met les bouchées doubles pour parachever son œuvre dans les délais initialement prévus de 48 mois. De ce fait, un nombre impressionnant de personnel a été recruté pour gagner ce pari. Au total, 7.800 agents tous grades confondus œuvrent côte à côte dans la réalisation des travaux de cette route, soit : 1.800 techniciens et ingénieurs chinois et environ

6.000 ouvriers nationaux. Une parfaite collaboration entre les deux peuples règne comme en 1929 et 1934, lors de la construction du Chemin de Fer Congo Océan, à la seule différence que les travaux actuels sont réalisés par la machine. D'ores et déjà, les usagers de cette route vont et viennent sans grandes tracasseries : à peine une journée, c'est le temps nécessaire pour parcourir les 547 km jusqu'à Pointe-Noire, au lieu de plusieurs jours et nuits d'enfer comme il y a encore quelques mois. Les bus, véhicules légers et autres gros porteurs savourent les premiers instants de cette révolution copernicienne. Bientôt, le cauchemar d'un voyage à risques sans fin ne sera plus qu'un vieux souvenir rangé dans un coin poussiéreux de la mémoire collective. Entre temps, les travaux se poursuivent à travers les vallées et montagnes

du Niari, de la Bouenza et du Pool. Des communautés entières dans de nombreux villages sortent progressivement de l'isolement et d'une vie moyenâgeuse et commencent à respirer l'air de la modernité. Car, plusieurs projets additionnels sont prévus le long du tracé comme cela a été le cas entre Pointe-Noire et Dolisie, notamment la réalisation des ouvrages d'art, des postes de péage, des écoles et centres de santé intégrés équipés, des forages d'eau...

En se construisant, cette route développe aussi le petit commerce dans les hameaux et villages où s'installent des services multiformes, au grand bonheur des paysans et jeunes ruraux qui se sentent désormais des citoyens du monde.

**Jules Débel**

# Océan du Nord

*Pour tous vos déplacements sur l'axe Nord jusqu'à Ouesso par route.*

**Exigez Océan du Nord qui, depuis le 21 juin 2011, dessert tous les mardi, jeudi et samedi Boundji, Ewo et Kellé**

*A bord de ses luxueux bus, vous effectuez un excellent voyage.*

24h00 avant le voyage aux numéros 05 521 76 78 / 06 628 88 33 ou au 22 de la rue Bouenza, face CEG de la Liberté - Talangai - Brazzaville

# Océan du Nord

souhaite à tous un bon voyage

## MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE  
TRANSPARENCE ET DE GOUVERNANCE  
PROJET DE TRANSPARENCE SUR L'INITIATIVE DES  
INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE)  
Don n° TF011 465

Unité d'Exécution du Projet

B.P 2116 Brazzaville, République du Congo, Tel : 05 551 96  
11, Courriel : [prctg@yahoo.fr](mailto:prctg@yahoo.fr)

AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET  
N° 01/PRCTG-ITIE/13

« Recrutement d'une firme pour l'élaboration de la loi de  
responsabilité et de transparence fiscales  
en République du Congo »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un Don (TF011465), pour le financement des activités du Projet de Transparence sur l'Initiative des Industries Extractives (ITIE), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit Don pour financer les services de consultants ci-après : **Recrutement d'une firme pour l'élaboration de la loi de responsabilité et de transparence fiscales en République du Congo.**

L'objectif de cette mission est d'assister le Ministère en charge des Finances dans la préparation d'un projet de loi de transparence et de responsabilité fiscale.

La durée de la mission est de **trois (03) mois** intégrant la soumission du rapport final.

2. L'Unité d'Exécution du PRCTG, chargée par le Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration (MEFPPI) de la gestion fiduciaire, invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations pertinentes indiquant leurs capacités techniques à exécuter lesdits services.

Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.). Les consultants intéressés peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Dans le cas d'une association, les consultants doivent indiquer clairement le Chef de file et sa nationalité.

3. Sur cette base, un cabinet d'études sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011 ».

4. Les intéressés doivent s'adresser à l'Unité d'Exécution du PRCTG pour obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables, de 8 h 00 à 14 h 00.

5. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le **mardi 05 mars 2013** à 16 heures.

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE  
TRANSPARENCE ET DE GOUVERNANCE  
UNITE D'EXECUTION DU PROJET  
SECTION PASSATION DES MARCHES  
B.P 2116 Brazzaville, République du Congo;  
Derrière le Commissariat Central  
Courriel : [prctg@yahoo.fr](mailto:prctg@yahoo.fr)

Brazzaville, le 13 Février 2013

Le Coordonnateur

**Marie Alphonse ITOUA**



# LE CONGO FACE AUX FAUX MÉDICAMENTS

Il est établi que si dans les pays développés les produits pharmaceutiques contrefaits représentent 1% du marché, en Afrique par contre, ce pourcentage est estimé à 30%. Ce qui donne à penser que chacun de nous a déjà consommé au moins un faux médicament dans sa vie. Plusieurs études ont démontré que ce phénomène a pris une ampleur particulière depuis plus d'une décennie.

La commercialisation des produits contrefaits ou des médicaments faussement étiquetés est devenue une activité fortement lucrative. Selon le ministre de la santé et de la population François Ibovi : « Le trafic de faux médicaments rapporte aujourd'hui plus d'argent que le trafic de la drogue ». On le voit, la contrefaçon constitue de nos jours, une véritable menace pour la population.

A ce titre, elle devient un problème de santé publique, même si dans la presque totalité des pays africains, cette question cruciale n'a pas encore pris une place importante dans le débat national. Les pouvoirs publics sont ainsi interpellés en vue de créer toutes les conditions susceptibles de garantir la sécurité des médicaments qui doivent être mis à la disposition de la population.

Les faux médicaments sont devenus si préoccupants, qu'ils méritent une réponse idoine, au regard des conséquences incalculables qu'elles font peser sur la vie des populations. La solution à ce problème passe nécessairement par la mutualisation des efforts au plan planétaire en général, et singulièrement africain ainsi que par la mise en place des laboratoires de contrôle de qualité des médicaments dans les pays qui n'en disposent pas encore.

Ces produits contrefaits sont difficilement décelables à l'œil nu, parce que l'imitation est si parfaite que personne ne parvient à distinguer le faux du bon. Raison pour laquelle, l'assainissement du secteur de l'industrie pharmaceutique devient pour nombre d'Etats une priorité inaliénable.

Il est de notoriété publique, que plusieurs officines non agréées



Le coartem, un des produits les plus contrefaits

installées surtout dans les pays émergents sont passées maîtres dans la contrefaçon des médicaments et de la vente de ces derniers.

L'Afrique constitue par excellence, le débouché le mieux indiqué où sont déversés tous ces produits contrefaits. La dernière saisie qui a été menée dans les 16 ports africains à la faveur de l'opération anti-fraude lancée par l'organisation mondiale des douanes (OMD) fait état de 82 millions de doses de médicaments illicites. Les plus importantes saisies ont été effectuées en Côte-d'Ivoire, en Angola, au Cameroun, au Togo et au Ghana. Ces faux médicaments, qui ne contiennent pas de substance active menacent la vie des patients, surtout ceux atteints de maladies graves. Le médicament est produit pour guérir le mal. Lorsqu'il est trafiqué, il ne sert plus à rien et devient tout simplement un poison pour le consommateur. Dans ces conditions, il ne guérit plus, mais il tue.

La contrefaçon des médicaments se développe à un rythme vertigineux, comme s'il n'y avait pas

de système de santé cohérent, avec des garde-fous solides pour contrer la pénétration de ces produits prohibés en Afrique.

En effet, près de 10 milliards de faux médicaments seraient introduits chaque année en Afrique, sans que les coupables ne fassent l'objet de poursuites judiciaires. L'absence d'un arsenal juridique approprié dans les pays africains serait à l'origine de la prolifération des trafiquants de faux médicaments.

En France par exemple, la contrefaçon des médicaments est considérée comme un crime et passible de lourdes peines.

En ce qui concerne notre pays, en attendant l'adoption d'une loi dans ce sens, outre l'implication du ministère de la santé et de la population, les ministères de la justice, des finances et de l'intérieur devront être mis à contribution pour engager la lutte contre les faux médicaments et leurs auteurs.

On ne peut pas laisser ces criminels, s'enrichir indument en mettant en péril la vie des populations. L'apport des pharmaciens serait aussi souhaité en ce qu'il constitue un rempart sûr pour protéger les populations contre la consommation des produits non conformes. Faudrait-il encore que ces derniers jouent franc-jeu.

En effet, il n'est plus rare d'entendre des Congolais dire que les produits pharmaceutiques deviennent de plus en plus inopérants. D'où la ruée vers les produits de la médecine traditionnelle, avec tout ce que cela comporte d'impondérable. Ils ont certainement raison. Il n'y a pas que les coûts élevés qui les rebutent, mais également leur efficacité qui est remise en cause. Qu'à cela ne tienne, la lutte contre les médicaments contrefaits doit être prise au sérieux, pour sécuriser la population. Il ne saurait en être autrement dans la mesure où un produit trafiqué tue au même titre qu'une arme à destruction massive.

Patrick Yandza

## Talangaï

### LA SALUBRITÉ DEVIENT UNE PRIORITÉ DE LA JEUNESSE AU QUARTIER 68

L'assainissement de la 5<sup>ème</sup> circonscription électorale de Talangaï vient de prendre une nouvelle envergure, avec l'appui de leur députée. Les jeunes des quartiers Maman Mboualé, Ngamakosso et Petit-chose consacrent désormais chaque dimanche à la propreté des principaux lieux publics.



Des jeunes en train de dégager des tas d'immondices

Pour le premier dimanche, le travail a été un succès.

Les jeunes ont dégagé des tas d'immondices qui jonchaient l'espace situé entre la ravine et la rue Ndolo, à hauteur de l'arrêt de bus « Trois voleurs ». Venus des treize zones du quartier 68, munis de gants et de bottes, de pioches, de pelles et de râteaux, ces jeunes ont transformé ce grand dépôt d'ordures ménagères en un lieu salubre où présentement les bambins jouent à la bille. Ce faisant, ils troublent les écoliers, les étudiants et les autres lecteurs qui l'assimilent à un lieu propice à la lecture. Dans le même secteur, les jeunes ont curé les caniveaux que le sable issu des montagnes avait enterré. Le sable et les débris retirés des canalisations, mis dans les remorques sont jetés dans le ravin.

Satisfaite de la mobilisation et de l'activisme des jeunes, Claudia Ikia Sassou N'Guesso a souhaité que ce nouvel élan soit maintenu. Lancée en septembre

dernier, l'opération « Talangaï propre », fait partie du programme « Talangaï ya sika » mise en œuvre depuis septembre 2012, par la députée de la 5<sup>ème</sup> circonscription électorale du 6<sup>ème</sup> arrondissement de Brazzaville. Grâce à ce programme, une dizaine de forage d'eau, des transformateurs de courant électrique ont été installés et ouverts au public aux quartiers Maman Mboualé, Ngamakosso et Petit-chose.

A cette occasion des examens médicaux, des soins de santé et des interventions chirurgicales gratuits ont été organisés au profit des populations. C'est dans ses courses ordinaires que la députée a été surprise par l'action des jeunes. Elle s'est arrêtée, pour les encourager et leurs rappeler sa disponibilité à consacrer ses énergies, ses forces et ses moyens au succès et à la pérennisation de cette opération.

Ernest Otsouanga

## Sécurité

### TRAQUE RATÉE D'UN PORTEUR ILLÉGAL D'ARMES À PETIT-CHOSE

Après avoir tenté d'abréger la vie d'un voisin à l'aide d'un PMK, un originaire de la RDC, s'est retranché dans la petite forêt qui jouxte le fleuve Congo à hauteur de la corniche des piétons. Dans sa petite cachette, le malfaît ayant perçu l'arrivée de la police a tiré quelques coups de semonces en l'air. Un épisode hors du commun qui relance le débat sur la détention illégale des armes dans notre pays.

L'histoire remonte au vendredi, 8 février dernier. Une matinée paisible a brusquement tourné à la panique, dans la zone située entre le lycée Antonio Agostino Neto et le fleuve Congo. Suite à une incompréhension avec un voisin, un homme, originaire de la Rdc, la trentaine révolue, a usé d'un

pistolet mitrailleur Kalacknikov (PMK) pour tenter d'écourter la vie de son voisin.

Après l'avoir blessé, le malfaît pris de panique s'est retranché dans la petite forêt du bord du fleuve Congo dans le quartier «Petit'chose». Alertée, la police est arrivée rapidement sur le terrain. Les choses tournent vite.

C'est une véritable traque qui est lancée contre le malfaît.

Sentant l'imminence de son arrestation et conscient des conséquences qui pourraient en découler, le malfaît tire des coups de feu en l'air question de dire aux agents de l'ordre qu'il est armé. A cette résistance, la police a été contrainte d'user des bombes lacrymogènes. Celles-ci, au lieu de paralyser le malfaît ont plutôt étourdi les habitants du quartier et les policiers eux-mêmes. Dans cette confusion, il a profité de cet état de fait pour s'éloigner de cette zone occupée par la force de l'ordre. Depuis, les

lèves-tôt et les couche-tard de cette zone parmi les plus fréquentées du quartier petit-chose sont dans la psychose.

Cet épisode sous-entend qu'il existe encore des citoyens qui continuent de garder par devers eux des armes de guerre 16 ans après l'opération de ramassage des armes lancée par les pouvoirs publics. Il appartient donc aux services habilités de réinventer d'autres mécanismes de ramassage des armes qui tiennent compte de nouvelles réalités inhérentes à chaque catégorie de détenteur. Cet échec de la police

face à ce malfrat démontre qu'il devra utiliser des méthodes plus adaptées dans la traque de tels bandits. Car, si le malfaît a réussi à s'enfuir avec son arme, c'est parce que la stratégie utilisée par la police pour l'arrêter n'était certainement pas appropriée et minutieusement préparée.

Sinon, comment comprendre que les bombes lacrymogènes utilisées pour neutraliser le malfaît aient étourdi les policiers et la population ?

Marlène Samba



## AVIS D'APPEL D'OFFRES N°045-2012/PR/MATDGGTW TRAVAUX DE CREATION D'UNE SOUS-STATION 30/20Kv AU POSTE MBOUONO A BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO

1. Pour améliorer la qualité de l'énergie distribuée aux populations de la ville de Brazzaville, l'Etat Congolais entend, par le biais de la Délégation Générale aux Grands Travaux, Maître d'ouvrage délégué, procéder à la **création d'une sous-station 30/20 Kv au poste de Mbouono à Brazzaville.**

2. La Délégation Générale aux Grands Travaux sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- création d'une travée 30KV départ Linzolo ;
- création d'une travée transformateur de puissance de 1 2MVA, 30/20kV ;
- réalisation d'une plate forme en béton armé pour le transformateur ;
- construction d'un poste 20 Kv ;
- installation d'un tableau moyenne tension équipé d'une cellule ; arrivée transformateur, une cellule couplage et quatre cellules départ 20KV ; réalisation de trois feeders MT 20Kv ;
- érection de vingt (20) postes MT/BT et réseaux basse tension sur l'ensemble des feeders.

3. Les entreprises intéressées peuvent obtenir des informations auprès du **Ministère de l'Aménagement du Territoire** et de la Délégation Générale aux Grands Travaux (Cellule de gestion des marchés publics, 2<sup>ème</sup> étage) **sise Boulevard Denis SASSOU NGUESSO**, centre-ville en face de l'ex Cinéma VOG, Tél. : (+242) 22 281 35 78 ; BP : 11 27 ; Fax : (+242) 22 283 54 60 ; e-mail : [contact\\_grandstravaux.org](mailto:contact_grandstravaux.org) et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus, les jours ouvrables de lundi à vendredi de 9h00 à 14h30 et le samedi de 9h à 11h00.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

- a. une note détaillée indiquant le personnel qualifié à affecter au projet ; b. la liste du matériel à affecter au projet ;
- c. les attestations certifiées conformes de travaux similaires exécutés pendant les cinq dernières années, délivrées par les entités adjudicatrices. Chaque attestation précisera notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation des travaux, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;

d. la capacité d'accès aux crédits.

Voir le document d'appel d'offre pour les informations détaillées.

5. Les entreprises intéressées peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Délégation Générale aux Grands Travaux (Cellule de gestion des marchés publics, 2<sup>ème</sup> étage) sise Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, centre-ville en face de l'ex Cinéma VOG, Tél. : (+242) 22 281 35 78 ; BP : 1127 ; Fax : (+242) 22 283 54 60 ; e-mail : [contact@grandstravaux.org](mailto:contact@grandstravaux.org) contre un paiement non remboursable d'un million (1.000.000) Francs CFA. Le mode de paiement sera soit par chèque, soit en espèces soit par virement bancaire.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après :

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Délégation Générale aux Grands Travaux (Cellule de gestion des marchés publics, 2<sup>ème</sup> étage), Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, centre-ville en face de l'ex Cinéma VOG au plus tard le 17 Avril 2013 à **13 heures 30 minutes**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le jour même en présence des représentants des candidats présents à l'adresse indiquée ci-dessus à **14 heures 30 minutes**.

7. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de quarante millions (40.000.000) Francs CFA ;

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 09 Février 2013

Le Ministre  
  
Jean Jacques BOUYA.  


## AVIS D'APPEL D'OFFRES N°046-2012/PR/MATDGGT TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES SOUS-STATIONS A, B, C ET DU CENTRE D'EMISSION DE BRAZZAVILLE

1. Pour améliorer la qualité de l'énergie distribuée aux populations de la ville de Brazzaville, l'Etat Congolais entend, par le biais de la Délégation Générale aux Grands Travaux, Maître d'ouvrage délégué, procéder à l'augmentation des capacités installées dans les sous-stations A, B, C et du centre d'émission de Brazzaville.

2. La Délégation Générale aux Grands Travaux sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

### **SOUS-STATION « A »**

- aménagement d'un nouveau caniveau pour passage de nouveaux câbles ;
- dépose des anciennes installations et supports du poste extérieur ;
- aménagement de nouvelles plateformes de transformateurs en béton armé ;
- fourniture et pose des transformateurs sur les plateformes 2 x 25 MVA ;
- raccordement des câbles de liaison des transformateurs en 20KV et 30KV ;
- aménagement du poste extérieur ;
- essais et mise en service des nouveaux transformateurs.

### **SOUS-STATION « B »**

- aménagement d'un nouveau caniveau pour passage de nouveaux câbles ;
- dépose des anciennes installations et supports du poste extérieur ;
- aménagement de nouvelles plateformes de transformateurs en béton armé ;
- fourniture et pose des transformateurs sur les plateformes 2 x 30 MVA ;
- raccordement des câbles de liaison des transformateurs en 20KV et 30KV ;
- aménagement du poste extérieur ;
- essais et mise en service des nouveaux transformateurs.

### **SOUS-STATION « C »**

- dépose des anciennes installations et supports du poste extérieur ;
- aménagement de nouvelles plateformes de transformateurs en béton armé ;
- fourniture et pose des transformateurs sur les plateformes 2 x 25 MVA ;
- raccordement des câbles de liaison des transformateurs en 20KV et 30KV ;
- aménagement du poste extérieur ;
- essais et mise en service des nouveaux transformateurs.

3. Les entreprises intéressées peuvent obtenir des informations auprès du **Ministère de l'Aménagement du Territoire** et de la **Délégation Générale aux Grands Travaux (Cellule de gestion des marchés publics, 2<sup>ème</sup> étage) sise Boulevard Denis SASSOU NGUESSO**, centre-ville en face de l'ex Cinéma VOG, Tél. : (+242) 22 281 35 78 ; BP : 1127 ; Fax : (+242) 22 283 54 60 ; e-mail : [contact@grandstravaux.org](mailto:contact@grandstravaux.org) et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus, les jours ouvrables de lundi à vendredi de 9h à 14h30 et le samedi de 9h à 11h00.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

- a. une note détaillée indiquant le personnel qualifié à affecter au projet ;
- b. la liste du matériel à affecter au projet ;
- c. les attestations certifiées conformes de travaux similaires exécutés pendant les cinq dernières années, délivrées par les entités adjudicatrices. Chaque attestation précisera notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation des travaux, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;
- d. la capacité d'accès aux crédits.

Voir le document d'appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Les entreprises intéressées peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Délégation Générale aux Grands Travaux (Cellule de gestion des marchés publics, 2<sup>ème</sup> étage) sise Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, centre-ville en face de l'ex Cinéma VOG, Tél. : (+242) 22 281 35 78 ; BP : 11 27 ; Fax : (+242) 22 283 54 60 [contact@grandstravaux.com](mailto:contact@grandstravaux.com), contre un paiement non remboursable d'un million (1.000.000) Francs CFA.

Le mode de paiement sera soit par chèque certifié, soit en espèces soit par virement bancaire.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après :

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Délégation Générale aux Grands Travaux (Cellule de gestion des marchés publics, 2<sup>ème</sup> étage), Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, centre-ville en face de l'ex-Cinéma VOG au plus tard le 17 Avril 2013 à **13 heures 30 minutes**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le jour même en présence des représentants des candidats présents à l'adresse indiquée ci-dessus à **14 heures 30 minutes**.

7. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de **quarante millions (40.000.000) Francs CFA**.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 9 Février 2013

Le Ministre  
  
Jean Jacques BOUYA.  


Médias publics

**PLAIDOYER POUR LES CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX**

Ayant pour vocation d'informer le public sur toutes les activités nationales, les médias publics congolais ont tendance à focaliser leur attention uniquement sur les événements qui se déroulent dans la capitale et dans une certaine mesure, à Pointe-Noire, capitale économique du pays. En dépit des reportages ponctuels réalisés par quelques journalistes qui accompagnent des ministres et parlementaires, les acteurs économiques du monde rural restent encore en marge d'une couverture médiatique efficiente, susceptible de révéler les obstacles majeurs auxquels ils sont confrontés. Parallèlement à ce constat qui prive les médias publics de nouvelles départementales qui feraient la une des journaux et magazines, s'effrite le rôle des correspondants départementaux qui ont pourtant, dans un passé récent, donné à ces mêmes médias une connotation véritablement nationale.

Pour les responsables de ces médias, la panacée réside dans le changement de la grille des programmes. Mais, les résultats sont les mêmes, car il ne s'agit pas de remplacer un contenu par un autre, mais d'améliorer surtout le contenu des formats par des productions de qualité, en provenance de l'arrière pays. D'où l'insatiabilité des auditeurs et téléspectateurs vis-à-vis des programmes actuels qui ne prennent pas en compte les activités des compatriotes de l'arrière-pays. Les rédactions dans lesquelles les journalistes s'arc-boutent sur leur égo ou leur envie de paraître sont vouées à une disqualification probable. La pratique professionnelle devrait s'articuler autour des exigences privilégiant la créativité, d'autant plus que le paysage médiatique actuel place tous les journalistes devant une évidence inévitable : la concurrence. Celle-ci agit comme un aiguillon qui pousse les journalistes à diversifier leurs nouvelles pour mettre le public à l'abri de l'ennui ou de l'accoutumance récurrents. De ce point de vue, avec un personnel souvent pléthorique, les médias publics ont intérêt à collecter des nouvelles dans tout le pays pour meubler leur grille. Financés pourtant par l'Etat, ils demeurent cependant des médias brazzavillois. Les directions départemen-

tales se sont vidées de leurs agents dont certains sont admis à la retraite, tandis que dans les rédactions centrales, les plus jeunes considèrent la nomination en qualité de correspondant départemental comme une sanction administrative. Dans la situation actuelle, seuls l'Agence Congolaise d'Information (ACI) et le Groupe de presse La Nouvelle République ont des directions départementales sur toute l'étendue du territoire national. Radio Congo et Télé Congo qui n'en ont qu'à Pointe-Noire, sont obligées d'accorder plus de place à la couverture des activités institutionnelles. La diffusion à répétition des documentaires sur la vie des peuples autochtones illustre parfaitement l'absence de documents filmés sur la vie des populations rurales que des correspondants affectés à demeure, dotés de financements adéquats et de moyens roulants pouvaient réaliser. Si Pointe-Noire, la capitale économique dispose de structures appropriées de diffusion et de relais des programmes des stations nationales, les autres départements manquent cruellement de correspondants locaux. Parfois, les directeurs départementaux de l'ACI jouent les bouche-trous. C'est le cas à Owando où le correspondant de Radio Congo admis à la retraite depuis plusieurs années n'a ja-

mais été remplacé. A Impfondo dans la Likouala, le vide laissé par un autre correspondant, lui aussi admis à la retraite, n'est pas encore comblé. L'idéal aurait été de voir l'audiovisuel public disposer de correspondants permanents intervenant sur les activités de leurs localités respectives dans les trois langues de travail reconnues que sont le français, le lingala et le kituba. La tutelle devrait donc envisager un large redéploiement des journalistes dans les directions départementales au lieu de les confiner à Brazzaville où ils se livrent une bataille ardue autour des reportages lucratifs. Le code des journalistes interdit pourtant au journaliste d'exiger ou d'accepter des honoraires ou autres avantages en contrepartie de services rendus. Il faut aussi ajouter qu'au plan de la formation, les correspondants départementaux bénéficient rarement, sinon jamais, de séminaires dont la fréquence hallucinante concerne plus leurs collègues des rédactions centrales à Brazzaville. A cause de ce manque de considération, bon nombre ont abandonné stylos, magnétophones et blocs notes pour se livrer à des activités extra professionnelles telles que la pêche ou la chasse. La panacée dans les rédactions où les nouvelles départementales font défaut, reste les missions à l'intérieur du pays des membres du gouvernement, des parlementaires et des opérateurs économiques, malgré des traitements financiers à la limite dégradés. Malgré les dérapages des bienfaiteurs occasionnels, les reporters sont obligés de les encenser, s'interdisant de cracher dans la soupe qui leur est offerte. Cette pratique réduit considérablement la marge de manœuvre des journalistes.

Modeste Kéra

Journée mondiale de la radio

**APPEL À UNE STRUCTURATION DES PROGRAMMES RADIOPHONIQUES**

La 2ème journée mondiale de la radio a été célébrée le 13 février dernier à Brazzaville sous le thème " la radio : outil de formation et d'éducation des citoyens ". A cette occasion, le ministre congolais de la communication, chargé des relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement, M. Bienvenu Okiémy, a exhorté les professionnels des médias à réfléchir sur les modalités futures en vue des équilibres et dosages nécessaires entre les préférences de ceux-ci et celles-ci des consommateurs, entre les catégories de programmes, les taux d'importation et les productions locales ainsi que les langues d'usage.

Le gouvernement congolais avait compris la place des médias de masse dans le développement du pays et dans les alternatives importantes qu'ils offrent pour le changement social, a reconnu M. Bienvenu Okiémy dans le message du gouvernement prononcé à cet effet. « C'est la raison pour laquelle tout au long de cette dernière décennie, des investissements importants ont été consentis dans les infrastructures et les équipements de la communication, afin de permettre à nos concitoyens, de s'engager pleinement dans leur siècle, dans leur époque, en leur donnant les outils intellectuels visant à mieux saisir le monde dans lequel ils vivent ».

Abdourahamane Diallo, a relevé l'importance de la radio, en signifiant que c'est un média qui a pu pénétrer les ménages et faciliter la démocratie. Selon lui, la radio-diffusion, en ondes courtes, permet de toucher une audience d'enfants, de femmes et d'hommes là où les systèmes éducatifs traditionnels sont absents à cause du manque de fonds, d'infrastructures éducatives et de moyens d'y accéder. La radio peut aussi servir d'outil de promotion de l'alphabétisation aussi bien chez les jeunes que chez les adultes. La radio peut aussi servir comme outil d'émancipation des filles dans la société où le droit d'éducation leur est refusé, tout en indiquant qu'elle peut sauver les vies en cas de catastrophes. Pour sa part, le directeur général



Les officiels lors de la journée mondiale de la radio

est une occasion de fixer les esprits sur la compréhension de la formation et de l'éducation des citoyens sur les questions de communication de développement. Il s'agit, entre autres, de l'information générale considérée comme source d'épanouissement, des émissions se rapportant spécialement à l'hygiène publique ou à la santé, dans lesquelles les citoyens sont informés autant sur les consignes élémentaires de préservation de la santé que sur les aspects de lutte contre les endémies, sur la vulgarisation agricole à forte portée économique, ainsi que sur les programmes d'éducation civique, qui améliorent la qualité des rapports sociaux et ceux avec l'Etat au sein des sociétés surtout africaines, où l'enclavement de nombreuses localités a constamment limité les échanges de toutes natures.

de Radio-Congo, M. Godefroy Yombi, a évoqué, entre autres problématiques, les réformes autour de la grille des programmes radiophoniques. A ce sujet, il a souhaité que la radio émette de manière continue, 24 heures sur 24, tout en promettant de lancer la nouvelle grille des programmes le 25 mai prochain. De même, il a émis le vœu que les journalistes de radio reçoivent une formation spécialisée. La journée mondiale de la radio, rappelle-t-on, a été instituée à la 36ème session de la conférence générale de l'Unesco en novembre 2011, en hommage au 13 février 1946, date de création de la radio des Nations Unies. Elle a pour mission de sensibiliser le grand public sur la valeur de la radio et d'encourager les décideurs à développer l'accès à l'information et à la liberté d'expression.

De son côté, le représentant de l'UNESCO au Congo, M.

Guilf Nguou

**DEMOCRATIE, DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT**

Dans le cadre de la réalisation des séries de séminaires sur les droits humains, financés par l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, l'Association Congolaise pour la Défense du Droit (ACDD), conduite par son commissaire général, Maître Modeste Mbossa, vient d'organiser à Ngo dans le département des Plateaux, un séminaire sur le thème " Démocratie, Droits de l'Homme et Etat de Droit ".

Rehaussé par la présence du secrétaire général du district de Ngo, Mme Rogette Julie Mpengu-Goma, accompagné du secrétaire général de la communauté urbaine de Ngo M. Jean de Dieu Sangoumla, le séminaire a connu la participation des représentants de la société civile, des partis politiques, des chefs de quartiers, des confessions religieuses et des agents de la force publique. L'objectif visé, par ce séminaire, qui s'est tenu du 09 au 10 février 2013, a été la consécration des droits inhérents à la personne humaine qui sont universels, indivisibles, interdépendants et inaliénables. Il sied de rappeler que l'ACDD dont le souci permanent d'éveiller la conscience des citoyens sur les droits de l'homme, avait signé un accord de partenariat avec l'Ambassade des Etats-Unis depuis le 18 février 2011 à Brazzaville.

Conformément aux objectifs spécifiques fixés consistant notamment à offrir un maximum d'informations aux participants, les conférenciers ont développé cinq sous-thèmes au cours de ce séminaire. Il s'agit : « Les droits de l'homme, les libertés fondamentales dans un système à démocratie » présenté par Maître Modeste Mbossa ; « La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme », développé par la commissaire chargée de la communication, Mme Rosine Ngayino Karayo et « les droits de l'homme et Etat de droit » dont l'orateur a été le juriste Emile Eba. Enfin, le président de la Fédération congolaise des droits de l'homme, Céphas Germain Ewangui a édifié les séminaristes sur, la démocratie et ethnicité. La présentation de chaque thème a donné lieu à des échanges fructueux qui ont permis d'éclairer la lanterne des participants. A cet

égard, ceux-ci ont noté avec intérêt les différentes catégories des droits de l'homme : droits civils et politiques; droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que les nouveaux droits (droit à la paix, droit au développement). De même, les droits de la femme ont été mis en exergue dont la représentativité aux fonctions administratives et électives, la non discrimination dans les domaines social, économique et culturel. Etant entendu que pour vouloir défendre ses droits, il faut d'abord les connaître, les participants, à la suite des exposés, ont reçu des prospectus imprimés par l'ACDD en guise de sensibilisation et de vulgarisation des instruments juridiques et des notions fondamentales du droit. A l'issue de deux jours de travaux, les participants ont formulé des recommandations parmi lesquelles : l'implantation d'une antenne de l'ACDD à Ngo, l'organisation régulière des séminaires sur les droits de l'homme, la distribution à la population des conventions internationales sur les droits de l'homme et la Constitution de la République du Congo. □



29<sup>ème</sup> C.A.N de football

## Les Etalons du Burkina Faso dans le gotha continental

Depuis un peu plus d'une semaine la 29<sup>ème</sup> édition de la coupe d'Afrique des nations de football est entrée dans le gouffre de l'histoire. Mais trois semaines durant, on a vu fondre des réputations tout comme on a vécu la naissance de nouveaux géants. Honneur au Nigeria qui a pu reconquérir le nord après 19 ans de disette. Mais, surtout, chapeau bas pour les Etalons du Burkina Faso.

Que le Nigeria remporte le trophée, c'est à peu près dans l'ordre des choses. Car avec plus de cent cinquante millions d'âmes et une densité de 167 habitants par km<sup>2</sup>, le Nigeria est de loin le pays le plus peuplé d'Afrique. C'est ainsi que les talents, en matière de football, sont à la pelle. Et si ce géant a longtemps été à la traîne jusqu'en 1979, c'était tout simplement un problème d'organisation, de volonté, et aussi, peut-être, d'imagination. Car en organisant et en gagnant la prestigieuse épreuve continentale en 1980 grâce à la belle génération des Lawal, Okala et autres Segun Odegbami, le Nigeria a beaucoup appris. Depuis le groupe victorieux à domicile en passant par la génération encore plus impressionnante d'Augustin Okocha, Amokachi, Emmanuel Amunike, Rashidi Yekini, Peter Rufai, Finidi, Sunday Olisteth jusqu'à celle actuelle avec Victor Moses, John Obi Mikel, Emmanuel Emenike, Vincent Enyema, Ambrose, Ideye et consort, le Nigeria a prouvé qu'il est un réservoir intarissable de talents. Il peut, par conséquent, se permettre « d'oublier » des célébrités comme Taiwo Taye,

Obafemi Martins et Peter Odemwingie sans que cela n'ait une fâcheuse incidence sur la prestation des Super Eagles en phase finale de la 29<sup>ème</sup> C.A.N. Mais là-dessus Stephen Keshi, l'entraîneur, a eu une sacrée audace en misant sur la jeunesse au détriment de l'expérience. Evidemment, le dénouement lui a donné raison. Mais le Nigeria, à en croire Stephen Keshi, est encore et toujours un chantier et on est impatient de voir ce qui va se passer en juin prochain pendant la coupe des confédérations au Brésil.

### Des lauriers à gogo pour le Burkina Faso

Il y a eu dans cette 29<sup>ème</sup> C.A.N de très grosses déceptions comme la Zambie, championne en titre, barrée dès le premier tour. Le groupe si magique, si solidaire, et si efficace l'année dernière a craqué sous le poids de l'enjeu. Il n'a pas su provoquer la chance qui était, pour la circonstance, une parfaite alliée. C'est à croire que ce sont les anciens, disparus depuis sur les bords des côtes gabonaises, qui lui avaient apporté son génie et son efficacité. On ne peut pas ne pas relever la faillite de l'Afrique du nord. L'Algérie, le Maroc et la Tunisie, pourtant dominateurs dans les compétitions de clubs, ont tout simplement sombré. Difficile d'expliquer un tel



Les Etalons du Burkina Faso

effondrement collectif surtout que le chef de file, l'Egypte, n'avait même pas pu effectuer le voyage d'Afrique du sud, victime d'anonymes « Fauves » du Bas-Oubangui de la R.C.A.

Quant à la Côte d'Ivoire, grandissime favorite pour la cinquième fois d'affilée, elle est véritablement poursuivie par la poisse. Mais, cette fois, il y a de quoi se demander s'il ne s'agit pas de la fin d'un cycle. Car cette C.A.N 2013 marque vraisemblablement le crépuscule de la génération des académiciens emmenée par un Didier Drogba vieillissant. Au chapitre des satisfactions figure le Niger qui a fait mieux que l'année dernière en glanant son premier point en phase finale et surtout en opposant une résistance bien plus farouche à ses prestigieux adversaires. La revenante Ethiopie, elle aussi, n'a pas été ridicule même si elle a été atomisée (0-4) par le Burkina Faso. Elle a seulement été trahie par sa naïveté et son manque

d'expérience. Mais elle a eu un formidable fond de jeu qui a séduit pas mal d'observateurs. Le Togo a enfin franchi le premier tour d'une phase finale d'une C.A.N. mais Sheyi Adebayor, en quart de finale, a manqué de maîtrise, de lucidité, d'intelligence et d'efficacité sur deux ou trois actions qui pouvaient faire la différence. Mais les « Eperviers », désormais, méritent le respect. Le Cap Vert, surtout lui, a conquis par sa combativité, son audace, et sa superbe inconscience qui lui a permis d'affronter, sans complexe aucun, des grosses cylindrées comme le Ghana, le Maroc, l'Afrique du sud et l'Angola. Inévitablement, il a de beaux jours devant lui.

Le meilleur est pour la fin. Car le Burkina Faso quoiqu'ayant perdu la finale est la plus grande révélation de ce tournoi sud-africain. Il y a seulement un an, les Etalons avaient été très vite renvoyés à la maison au terme du premier tour. Ils avaient subi trois revers d'affilée ! Voilà

pourquoi bon nombre de bookmakers le rangeaient sans hésitation dans la catégorie des tocards de la C.A.N 2013. Mais, entre-temps, la fédération burkinabé de football a eu le courage d'aller chercher le technicien belge Paul Put, radié à vie par sa fédération pour son implication dans l'affaire des matches truqués alors qu'il entraînait l'équipe de Lierse. Paul Put, âgé de 56ans, a su tirer les leçons de son expérience manquée en Gambie de 2008 à 2011 et profiter du travail abattu par son prédécesseur, Paulo Duarte, pour insuffler aux joueurs de la motivation et surtout du caractère. Il a fini par composer un groupe solide et complémentaire. Il s'est pour cela appuyé sur des cadres généreux, talentueux et disciplinés comme Charles Kaboré, Jonathan Pitroipa, Bakari Koné, et Alain Traoré. Alain Traoré, le grand absent de la finale, aurait peut-être pu modifier le destin final des Etalons. Mais quoiqu'il en soit, une très grande équipe est née en Afrique du sud. Il ne reste qu'à l'entretenir afin que son ascension se poursuive. Il y a qu'elle sera bientôt l'adversaire des Diables-Rouges en éliminatoires de la coupe du monde 2014. Au lieu de s'affoler à l'idée d'avoir à l'affronter, il vaut mieux s'inspirer de son exemple pour se reconstruire. Et, pour cela, il sera nécessaire de mettre de l'ordre dans l'organisation, dans la manière de se préparer et dans l'encadrement technique.

Georges Engouma

### LE PATRIOTE

Siège: 106 bis,  
Rue Ewo - Ouenzé

N° MAT. 053/MCRP/DGA/DPE DU  
25 MARS 2010

Directeur Général :  
Patrick YANDZA

Directeur de la Publication :  
Guy MOUKOZA

Secrétaire Général  
de Rédaction :  
Bertin EKANI

Directeur de la Logistique, des  
Finances et des Ressources

Humaines :  
Marcellin MBAYI

Rewriter :  
Dominique MALELA

Equipe rédactionnelle :  
Laurent LEPOSSI,  
Dieudonné BEKAS,  
Georges ENGOUMA,  
Etienne Pérez,  
Gulit NGOU,  
Ernest OTSOJANGA,  
Roger PAO,  
Aimé Raymond NZANGO

Mise en pages  
YENGO MALANDA  
MALANDA

Impression  
Imprimerie Saint Paul (ISP)

### Infrastructures sportives

## NÉCESSITÉ DE SE CONFORMER AUX NORMES INTERNATIONALES

A.C Léopards de Dolisie a joué hier au stade Denis Sassou N'Gouesso de la localité dans le cadre du tour préliminaire aller de la champion's ligue. Diables-Noirs de Brazzaville envisage semble-t-il de jouer dans deux semaines à Kinkala le match-retour du tour préliminaire de la coupe de la C.A.F. Enfin, on peut donc laisser respirer le stade municipal de Pointe-Noire et le stade Alphonse Massamba Débat.

Visiblement, ce n'était pas une mauvaise idée de mettre la municipalisation accélérée à profit pour construire des installations sportives viables dans tous les chefs lieux de département. C'est plutôt un acte positif dans le cadre de la promotion et le développement du sport. Car la pratique saine du sport passe par la mise en place d'installations de qualité. Au jour d'aujourd'hui, les villes de Pointe-Noire, Dolisie, Brazzaville, Owando et Kinkala sont dotées d'installations sportives qui font la fierté nationale. Car il y a déjà mieux que l'existant. Cependant, il ne s'agit pas seulement de construire pour construire. Une installation sportive obéit forcément à des normes surtout

lorsqu'on envisage d'y organiser des rencontres internationales. En 2009-2010 le stade Alphonse Massamba Débat a frôlé la suspension pour des questions de normes. La Fifa avait brandi la menace parce qu'elle exigeait le dispositif de protection, des portes d'évacuation, la salle de contrôle anti-dopage, des places assises, l'éclairage suffisant, des vestiaires de qualité, des toilettes, ...etc.

Il avait fallu recourir à la va-vite aux entrepreneurs pour échapper à l'épée de Damoclès. Et l'année dernière, une pression à peu près identique a pesé sur le stade de Dolisie. Il a fallu bricoler pour sauver la face. Mais, à chaque fois, il a été nécessaire de se

masturber le cerveau pour limiter les entrées au stade.

On se souvient que la presse internationale, pendant la finale AC Léopards-Djoliba AC, n'a pas manqué de conclure que « ce stade là ne méritait pas d'abriter la finale ». Mauvais état de la pelouse, stade exigu, vestiaires non-conformes, ...etc. Voilà que, dans deux semaines environ, les Diables-Noirs de Brazzaville aimeraient recevoir New Eudubise du Ghana dans des conditions à peu près identiques. Il n'y a pas si longtemps la Confédération Africaine de football a procédé à l'inspection des stades de l'ensemble de ses associations nationales. Le résultat n'est pas encore été publié. Mais logiquement, on ne peut pas disputer un match officiel à Kinkala. Car, déjà, il manque le tunnel pour l'accès sur le terrain et les abris de joueurs (bancs de touche). Pour ça seulement, la Fifa n'autorise pas qu'un match officiel y soit organisé. Et pour le

cas spécifique de Kinkala, ce n'est pas tout. Plein d'autres petits détails doivent être réglés. Mais tout cela doit interpeller la délégation générale des grands travaux à un moment où se prépare la municipalisation accélérée dans le Pool et surtout la construction des installations sportives devant abriter les jeux africains du cinquantenaire en 2015. Il y a vraiment lieu de se référer à des experts qui ont, pour habitude de bien faire les choses. Car on ne peut pas, on ne doit pas continuer à tâtonner, à cafouiller. Il s'agit tout simplement de bien faire en ayant en tête l'idée selon laquelle ces stades vont finir par abriter les rencontres internationales. L'exemple du gymnase d'Oyo est sûrement douloureux du moment où plusieurs avenants ont été nécessaires pour son achèvement. En tout cas, il est encore temps d'opérer le nécessaire redressement.

G.E.